



**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE – CGT**

**126 rue de l'Université – BP 24  
75355 PARIS 07 SP**

Le 2 novembre 2022

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 ET NOUVELLES MODALITÉS DE VOTE**

### **1/ Les dates**

- du **1<sup>er</sup> au 6 décembre prochains** par voie électronique  
ou
- les **7 et 8 décembre 2022** en présentiel.

### **2/ Pour quoi vote-t-on**

#### *a) Les 12 représentants du Personnel à la Commission de concertation*

Ils porteront votre voix lors des prises de décisions sur tout projet concernant le **statut des fonctionnaires**, leur régime de **rémunération**, de **protection sociale** et de **retraite**, les conditions de recrutement et d'emploi des **contractuels**, et l'**organisation des services**.

Le nombre de voix obtenues par chaque syndicat détermine également le nombre de voix dont ils disposeront lors des **comités techniques**, dont les avis et recommandations sont émis à la majorité.

#### *b) Les 4 représentants du Personnel au Comité de gestion du Fonds de sécurité social*

Ils porteront votre voix lors des prises de décisions concernant le régime de sécurité sociale des fonctionnaires : **assurance maladie, maternité, accidents du travail, prestations familiales, prestations d'action sociale, prestations décès...**

### **3/ Qui vote ?**

#### *a) Commission de concertation*

Les fonctionnaires des cadres ordinaire et extraordinaire **en position d'activité, de mise à disposition, de détachement ou de congé parental**, ainsi que les contractuels de droit public en activité ou en congé parental.

#### *b) Comité de gestion du Fonds de gestion de la sécurité sociale*

Tous les fonctionnaires des cadres ordinaire et extraordinaire, ainsi que les contractuels de droit public adhérents à l'assurance complémentaire du Fonds de sécurité sociale à la date de clôture du dépôt des listes, soit le 10 novembre 2022.

Pour ces deux élections, les apprentis sont **électeurs dans les mêmes conditions que les contractuels de droit public**.

#### **4/ Les modalités de vote**

##### *a) Le vote en présentiel*

Si vous choisissez de voter en présentiel, il n'y a aucun changement : vous vous présentez Salle du Personnel le **7 ou le 8 décembre** pendant les heures d'ouverture (**11 heures à 16 heures**), vous prenez les bulletins à disposition, vous vous isolez pour voter, puis vous émergez la feuille qui sera à votre disposition en mettant votre vote dans l'urne.

Comme pour les précédentes élections, **nous aurons besoin de votre aide afin d'effectuer un roulement sur ces 2 jours et d'être aussi présent le 8 décembre vers 16 heures au moment du dépouillement** des votes (le dépouillement des votes électroniques aura lieu en même temps).

##### *b) Le vote électronique*

Le vote électronique est une nouvelle modalité de vote pour ces élections, il aura lieu du **1<sup>er</sup> décembre à 9 heures 30 au 6 décembre à 17 heures**.

Au plus tard le **16 novembre**, vous devriez avoir reçu par courrier postal sécurisé à votre domicile **un identifiant**.

Vous recevrez par ailleurs un courrier électronique sur votre messagerie professionnelle vous indiquant **un code** qui sera nécessaire à votre connexion.

Il y aura un mode opératoire afin de vous expliquer sur quel site vous rendre pour procéder au vote. Avant l'ouverture du vote, vous aurez accès au site pour consulter les professions de foi.

Pour ceux qui n'auraient pas accès à un ordinateur, des postes seront mis à votre disposition par la DRH dans la Salle du Personnel pendant la période de vote électronique.

**Un numéro vert** sera à disposition pour vous aider en cas de besoin ou de perte de l'un de vos identifiants, permettant leur envoi sur votre adresse professionnelle.

\*\_\*

Plusieurs réunions et un test en conditions réelles ont été organisés par la direction des Ressources humaines (DRH) afin de présenter aux organisations syndicales les modalités du vote électronique et la société Slib, qui a obtenu le marché pour ces élections ainsi que pour celles des membres des comités d'avancement et de discipline.

Le SPAN-CGT y a pris part avec assiduité et a relayé certaines interrogations qui appelleront sa vigilance tout au long du processus (questions de sincérité du vote et de confidentialité, mais aussi de ce qu'il advient des données collectées par exemple). **Il restera à votre disposition, en lien avec la DRH, si vous rencontrez des difficultés.**

\*\_\*

**Voter pour les élections professionnelles, par voie électronique ou à l'urne, est un moyen efficace de faire entendre votre voix et de défendre vos droits.** Le résultat de ces élections enverra un message fort aux autorités sur la manière dont vous souhaitez aborder les réformes qui seront présentées.

Le SPAN-CGT, vous le savez, est un syndicat à votre écoute et à vos côtés dans les luttes. **Pour l'organisation de concours à la hauteur des besoins, pour le renforcement des droits des personnels contractuels, pour de meilleures conditions de travail, votez pour le SPAN-CGT !**

